

**NON AU CESEDA ET A SON DURCISSEMENT !
CHAQUE HABITANT DOIT ETRE RESPECTE !
LES DROITS POUR TOUS ! LE PAYS POUR TOUS !**

Rassemblons-nous autour de nos propres principes pour que les droits soient pour tous. Préparons une manifestation contre la loi CESEDA (articles existants et modifications prévues par Besson/Sarkozy) :

Réunion publique de préparation le vendredi 30 Avril à 18h.

(dans les locaux de TO7, 4 chem. Cambert, métro Reynerie)

1. La loi CESEDA, c'est la loi qui organise minutieusement **le non-droit** pour les gens de nationalités étrangères qui vivent et travaillent en France :

- C'est bien sûr la loi qui organise **la persécution et la traque policière** contre tous ceux (ouvriers, étudiants, malades, exilés, enfants...) à qui l'état refuse ou enlève les papiers.
- C'est la loi qui organise **les expulsions** (30.000 par an).
- C'est la loi qui **gère et développe les "centres de rétention administrative"** comme celui de Cornebarrieu à côté de Blagnac.
- C'est la loi qui institue et permet la mise en place d'une **police spéciale, une police de surveillance des étrangers : la PAF** (police aux frontières). Police qui entre dans les chantiers pour contrôler et arrêter, menotter les ouvriers en train de travailler ; qui est aux abords des facs et des écoles pour arrêter les étudiants et les parents avec leurs enfants ; qui surveille les gens aux arrêts de bus et les contrôle "au faciès" ; qui arrête les camions de chantier aux ronds-points et péages d'autoroute quand les ouvriers vont ou reviennent du travail...
- C'est la loi qui fait de l'absence de papiers un **délit** et qui permet donc de pénaliser (arrêter, enfermer, expulser) les gens à qui l'état refuse ou enlève les papiers.
- **C'est la loi qui différencie en France, sur le même territoire, les gens en fonction de leur origine, de leur nationalité, de leur façon de vivre : c'est une loi du tri des gens et de la ségrégation organisée.**

2. **Le CESEDA est une loi d'exception** dans le sens où elle ne s'adresse qu'à une partie de la population qu'elle traite à part et dont la vie ici est soumise "à conditions". **Le CESEDA c'est la fin de ce qu'on appelle "l'Etat de droits"**, où l'Etat est obligé de reconnaître des droits à chacun. Les modifications prévues par Besson/Sarkozy vont renforcer ce non-droit : pas de passage devant le juge avant 5 ou 6 jours d'enfermement ; zones d'attente étendues...

3. Face au gouvernement qui agit comme si les gens n'existaient pas, pour qui la vie de certains (les ouvriers, les pauvres...) n'a pas de valeur et qui se verrait bien comme un "Etat sans peuple", nous disons : **c'est aux gens à être garants des droits pour tous, à s'organiser pour cela, à le faire vivre. Chacun peut décider d'en être !**

4. La loi peut être autre : pour cela il faut partir de la vie des gens et du respect de chacun : Un habitant = un habitant ! La vie ici, le travail, les études, l'exil... tout cela doit être respecté et reconnu.

Il faut rappeler les principes simples, et se battre pour les mettre en oeuvre :

QUI VIT ICI EST D'ICI ET FAIT PARTIE DU PAYS. L'ETAT DOIT TRAITER CHAQUE HABITANT A EGALITE !

- **La régularisation par le travail doit être traitée par la Direction Départementale du Travail**
- **La régularisation par les études doit suivre automatiquement l'inscription en faculté.**
- **La régularisation par la maladie doit se faire sur la base du dossier médical établi par le médecin traitant**
- **La régularisation par le mariage doit prendre effet le jour même.**
- **La régularisation par l'exil doit être automatique pour tout ressortissant d'un pays en guerre (y compris civile) .**
- **L'absence de papiers ne doit plus être considéré comme un délit.**

C'est autour de ces points que nous proposons de préparer ensemble une manifestation sur la ville.

Le Rassemblement des ouvriers sans-papiers, gens d'ici, et leurs amis

Pour nous contacter : Tous les dimanches de 11h à 12 au marché Saint-sernin ; Tél. : 06-13-06-94-62 ;
Mail : ouvriersgensdici@free.fr ; Site : <http://ouvriersgensdici.free.fr>

Toulouse, le 23/04/2010